

DOCTORANT

NOM : Prénom :

Unité de recherche :

COMPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI INDIVIDUEL

Le comité de suivi individuel doit être composé de 2 (ou 3) membres qui ne participent pas à l'encadrement de la thèse dont 1 chercheur ou enseignant-chercheur désigné au moment de l'inscription en 1^{ère} année.

→ **1 chercheur (C) ou enseignant-chercheur (EC) référent hors labo ou hors spécialité**

- › Interlocuteur privilégié du doctorant et de l'ED SPI tout au long de la thèse
- › Le référent est rattaché à l'ED SPI et titulaire d'une HDR
- › Proposé par le directeur de thèse et validé par l'ED
- › Doit être mentionné sur la fiche de renseignement lors de l'inscription

→ **1 C ou EC à fixer par le directeur de thèse et le doctorant**

- › Hors équipe de recherche (au sens HCERES) du doctorant
- › N'a pas publié avec la direction de thèse depuis au moins 3 ans
- › N'a pas de collaboration en cours avec l'équipe de direction de thèse
- › Peut être une personnalité externe à l'Université de Bordeaux
- › Doit être choisi dans les premiers 6 mois de la thèse

Le directeur de thèse doit obtenir l'accord des membres du comité de suivi.

Le référent doit obligatoirement être renseigné sur ADUM (et sur cette fiche) au moment de la demande d'inscription en doctorat.

COMPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI INDIVIDUEL	
Membre N° 1 - référent (hors labo ou hors spécialité)	
Membre N° 2 *	
Membre N° 3 (facultatif) **	

* à renseigner sur ADUM au plus tard dans les 6 premiers mois de la thèse (en concertation avec la direction de thèse et le doctorant ;
à renseigner également sur cette fiche si le membre est connu au moment de la demande d'inscription en doctorat

** membre facultatif, proposé par le doctorant, en accord avec la direction de thèse ;
à renseigner sur ADUM, au cours de la première année

**Date et signature
du doctorant**

**Nom(s) et signature(s)
de la direction de thèse**